



# NOUVEAU ! Service de GARDERIE les MERCREDIS

## TARIFS ET CONDITIONS

Chers parents,

Suite aux résultats du sondage de la rentrée 2024 concernant l'ouverture d'une garderie le mercredi, Madame le Maire et toute l'équipe municipale vous informent de l'ouverture de ce nouveau service périscolaire à compter du **mercredi 5 mars 2025**.

La garderie accueillera les enfants de PS à CM2 d'Avernès et de l'extérieur.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- De 7h30 à 18h45 pour une inscription à la journée
- De 7h30 à 12h00 pour une inscription à la matinée

Les arrivées peuvent se faire de 7h30 à 9h00.

Les sorties auront lieu à 12h pour une inscription à la matinée (sans repas) et à partir de 17h pour la journée.

**Tarifs :** **Toute inscription confirmée sera facturée**

Désignation	Avernois (*)	Extérieurs
Journée 1 enfant	17 euros	18 euros
Journée 2 enfants ou plus	16 euros	18 euros
Matinée sans le repas	8 euros	10 euros

En cas d'absence maladie et sur présentation d'une attestation nous facturons la somme de :

Désignation	Avernois (*)	Extérieurs
Journée	10 euros	12 euros
Matinée sans le repas	5 euros	7 euros

(\*) Le tarif « Avernois » concerne les enfants scolarisés à l'école du Bourg d'Avernès, OU dont au moins un des parents a sa résidence principale à Avernès / ou fait partie du personnel communal. En cas de déménagement, le nouveau tarif sera appliqué à partir de la date de déménagement.

Des frais administratifs de 10 euros seront demandés à toutes les personnes non inscrites à l'école d'Avernès.

**Les inscriptions sont à faire avant le 20 Février 2025 au plus tard.**

Ce nouveau service dans notre Commune ne pourra ouvrir qu'avec un nombre minimum d'inscrits de 20 enfants. Nous comptons sur vous pour répondre au plus vite !

La validation définitive de l'accueil de votre (vos) enfant(s) ou son refus vous sera communiqué par mail au plus tard le **25 février 2025**.

**Pour faciliter l'organisation** du service de garderie, en cas d'absence ou de modification d'un accueil, merci de prévenir **impérativement** 48h avant par mail à [garderie.avernes@avernes95.fr](mailto:garderie.avernes@avernes95.fr) (toute autre demande ne sera pas prise en compte).

Espérant que ce nouveau service extra-scolaire réponde à vos attentes.

Chrystelle NOBLIA  
Maire d'Avernès